

Ecole La Fontaine



2017/2018

# RENTRÉE

L'année scolaire  
de mon enfant

Ville de  
**Lomme**



Un projet  
qui fait  
prendre !

LOMME  
ÉDUC

ÉCOLES MATERNELLES  
VILLE DE LOMME

## Ecole La Fontaine

LUNDI

MARDI

MERCREDI

JEUDI

VENDREDI

7h-8h25 ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

8h25-11h55  
TEMPS SCOLAIRE

11h55-13h55 PAUSE MÉRIDienne

13h55-16h05  
TEMPS SCOLAIRE

16h05-18h30  
ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

11h55-17h30  
ACCUEIL  
DE LOISIRS  
ECOLE  
FERRY DEMORY

(déjeuner  
au restaurant  
scolaire inclus)

17h30-18h30  
ACCUEIL  
PÉRISCOLAIRE  
ECOLE CURIE PASTEUR

11h55-13h55 PAUSE MÉRIDienne

13h55-14h35  
TEMPS CALME  
ET/OU SIESTE

14h35-16h05  
NAP

13h55-16h05  
TEMPS  
SCOLAIRE

16h05-18h30  
ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

### LÉGENDE :

 Temps scolaire obligatoire / Education Nationale

 Temps périscolaire facultatif / Ville de Lomme

 Après-midi NAP - Temps périscolaire facultatif / Ville de Lomme

# L'EMPLOI DU TEMPS DE MON ENFANT

## LE TEMPS SCOLAIRE

Education Nationale

Les horaires de classe se répartissent comme suit : 8h25-11h55 et 13h55-16h05.



## LES TEMPS PERISCOLAIRES

Ville de Lomme

**LE MATIN ► ACCUEIL PÉRISCOLAIRE** (garderie du matin) de **7h à 8h25** dans les locaux situés à proximité ou dans l'école. *Tarif en fonction de votre quotient familial Caf.*

**LE MIDI ► PAUSE MÉRIDIDIENNE** de **11h55 à 13h55** au dans les restaurants scolaires des écoles. *Tarif en fonction de votre quotient familial Caf.*



**L'APRES MIDI ► NAP** c'est un après-midi par semaine de **14h35 à 16h05**. Ce sont des **parcours gratuits, riches et variés** ! Les enfants profiteront des compétences spécifiques de l'association « Premiers Pas » a travers les nouveaux parcours ludiques « Graine de... » : Théâtre, danse, marionnettes, percussion, jardinage et

photographie... de quoi éveiller la curiosité des plus jeunes ! *Gratuit.*

## APRES L'ECOLE

► **ACCUEIL PÉRISCOLAIRE** (garderie du soir) de **16h05 à 18h30** dans les locaux situés à proximité ou dans l'école. *Tarif en fonction de votre quotient familial Caf.*

## LE MERCREDI APRES L'ECOLE (2 solutions)

**A ►** Votre enfant **ne participe pas aux accueils de loisirs**, vous le récupérez à l'école à **11h55**.

**B ►** Votre enfant **participe aux accueils de loisirs** :

**A 12h**, il est pris en charge par des animateurs au sein de son école qui l'emmèneront déjeuner au **restaurant scolaire de l'école Ferry Demory** puis en **accueil de loisirs** au sein de cette même école. *Tarif en fonction de votre quotient familial Caf.*

**Entre 17h et 17h30** : vous récupérez votre enfant à l'**école Ferry Demory** (15 rue Albert Deberdt).

**Après 17h30 : accueil périscolaire ouvert jusque 18h30**. Vous le récupérez à la garderie de l'**école Curie Pasteur** (Avenue de la Délivrance). *Tarif en fonction de votre quotient familial Caf.*



# QUEL ENCADREMENT POUR MON ENFANT ?



**Romy ZAGHBIB**

ECOLE MATERNELLES ET ELEMENTAIRES  
VILLE DE LOMME

**COORDINATRICE GÉNÉRALE**

Mission : coordonner l'organisation générale des NAP et l'ensemble des équipes encadrantes au sein des écoles.

## ECOLE MATERNELLES

ASSOCIATION 1<sup>ERS</sup> PAS



**Beline LEBRETON**

**COORDINATRICE DE TERRAIN**

Mission : accompagner les équipes dans la mise en oeuvre pratique et matérielle de leurs parcours NAP.

Présence au sein des écoles durant les parcours NAP.



**Dadingue MUGANGUZI NAKINJA**

**REFERENT DE SITE**

Mission : coordonner et gérer les équipes d'animateurs en place sur les temps des parcours NAP.

(Référént diplômé du BAFD ou d'un BPJEPS)

## INFOS

### SERVICE ENFANCE EDUCATION VILLE DE LOMME

792 bis Av. de Dunkerque 59160 Lomme

Tél. 03 20 48 44 07

Tél. 03 20 48 44 23

serviceenfanceeducation@mairie-lomme.fr

.....

**Horaires d'ouverture** : mardi, mercredi et vendredi : 8h30-12h  
et 13h30-17h30 / Jeudi : 13h30-17h30 / Samedi : 8h30-12h  
Sur RDV : lundi 13h30-17h30 et jeudi 8h30-12h

## RAPPELS

### ► INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Garderie, NAP, restauration scolaire, accueils de loisirs du mercredi, études... toutes ces activités dites « périscolaires », gérées par la Ville, nécessitent une **inscription annuelle obligatoire à faire AVANT LE MARDI 29 AOÛT.**



Procédez aux **inscriptions en ligne** en vous rendant sur le **KIOSQUE FAMILLE**, accessible depuis [www.ville-lomme.fr](http://www.ville-lomme.fr).  
Sinon, rendez-vous au service Enfance Education.

### ► MODIFICATIONS EN COURS D'ANNÉE

En cas **d'absence de votre enfant ou pour toute modification en cours d'année** (rdv médical, changement de coordonnées téléphoniques) merci de contacter le service Enfance Education ou rendez-vous sur le **KIOSQUE FAMILLE**.

## CALENDRIER 2017/ 2018

► **RENTÉE SCOLAIRE** :  
Lundi 4/09

► **VACANCES SCOLAIRES** :

- **Vacances d'automne**  
Samedi 21/10 au dimanche 6/11

- **Vacances de fin d'année**  
Samedi 23/12 au dimanche 7/01

- **Vacances d'hiver**  
Samedi 24/02 au dimanche 11/03

- **Vacances de printemps**  
Samedi 21/04 au dimanche 6/05

- **Vacances d'été** : Samedi 7/07

